



Ministère de l'intérieur

29 juillet 2015

Communiqué de presse de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, et de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris

Ce matin, l'OFPRA, les services de la Ville de Paris et du ministère de l'intérieur se sont rendus sur le campement de la Halle Pajol, dans le XVIIIème arrondissement de Paris, pour y conduire une opération de mise à l'abri humanitaire de 241 migrants qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Cette opération, autorisée le 24 juillet dernier par le Tribunal de Grande Instance de Paris, avait pour vocation de proposer un hébergement digne des migrants et de permettre une réappropriation de l'espace public par les commerçants et riverains, selon l'usage prévu pour ce lieu.

Une délégation de médiateurs composée de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides), de FTDA (France Terre d'Asile), de l'association EMMAUS, de la Ville de Paris, et de l'Etat représenté par la préfecture de région s'est rendue sur place à 7h30. La médiation, facilitée par la présence d'interprètes, s'est déroulée en toute transparence, en présence de témoins et de médias.

La délégation a rencontré tous les occupants. Un hébergement a été proposé à chacun d'entre eux, dans l'un des 9 centres franciliens mobilisés pour cette opération, et gérés par des associations. Une fiche d'information, traduite en anglais et en arabe, a été remise aux migrants, pour leur préciser les conditions de leur accueil.

Cette mise à l'abri est proposée le temps nécessaire à la mise en place d'un examen de la situation de chacun dans les hébergements afin d'accompagner les parcours des migrants qui pourront ainsi, pour ceux qui le souhaitent, déposer une demande d'asile en France. La continuité de l'hébergement sera assurée tout au long de la procédure d'examen de ces demandes d'asile.

C'est aujourd'hui la cinquième opération d'évacuation humanitaire conduite à Paris depuis le 2 juin dernier. Ce sont au total 1 261 migrants qui ont été hébergés dans le cadre des dispositifs de l'Etat, outre l'hébergement au fil de l'eau des publics vulnérables par la Ville de Paris. Parmi eux, 623 sont toujours hébergés et font l'objet d'un accompagnement individualisé, 49 personnes vulnérables ont été prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. 164 migrants, dont la procédure d'asile était la plus aboutie, ont d'ores et déjà été orientés vers des structures d'accueil dédiées à l'hébergement pérenne des demandeurs d'asile (CADA) et une centaine d'autres, dont les démarches sont en cours d'achèvement, le

seront d'ici au 15 août. Enfin, 184 départs volontaires ont été recensés. Il s'agit dans la plupart des cas de migrants en transit, cherchant à rejoindre d'autres pays que la France.

Ces opérations au sein des campements font l'objet de préparations minutieuses, puis d'une mise en œuvre conjointe mobilisant les compétences et les moyens des différents acteurs : préfecture de région, préfecture de Paris et ses services (DRIHL, pour l'hébergement), préfecture de police, Ville de Paris, Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), associations gestionnaires des centres d'hébergement et d'accompagnement des migrants.

Chaque migrant se voit proposer une mise à l'abri qui comporte dans un délai d'un mois une évaluation de la situation de chacun par des équipes spécialisées en vue de son orientation, notamment vers les structures d'accueil adaptées pour les demandeurs d'asile (CADA), pour ceux qui en font la demande. Les demandeurs d'asile sont hébergés durant l'ensemble de la procédure d'examen de leur demande.

Dans les 48 heures suivant leur arrivée dans le centre, les migrants hébergés bénéficient d'un entretien individualisé avec un agent de l'OFII, au cours duquel la procédure d'asile leur est expliquée. Une équipe spécialisée (GIP « Habitat et Interventions sociales ») assure le suivi individuel de chacun et l'accompagnement des démarches dans la durée.

Pour cet hébergement des migrants en Île-de-France, il a été décidé de renoncer aux hôtels, qui ne fournissent ni repas ni accompagnement, et qui contraignent à des changements fréquents en fonction de leur taux d'occupation, pour privilégier un hébergement dans des centres agréés par l'Etat et gérés par des associations, et assurant des prestations de qualité : repas, douches et sanitaires, assistance médicale si nécessaire.

Le plan présenté par le Gouvernement le 17 juin prévoit la création de 5000 places de logement pour les réfugiés, 4500 pour les demandeurs d'asile, ainsi que 1500 en hébergement d'urgence.

Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et Anne Hidalgo, maire de Paris, remercient l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la réussite de cette opération et réaffirment leur objectif de résorption précoce et prévention de l'installation de campements à Paris et en Île-de-France par la mise à l'abri et la bonne orientation des migrants, pour lesquels la rue ne saurait être un refuge. Les pouvoirs publics sont résolument engagés dans la mise à l'abri de ceux qui ont été jetés sur les routes de l'exode par les persécutions dont ils sont victimes. C'est une exigence sanitaire, humanitaire, et un enjeu d'ordre public.

Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53 Service de presse d'Anne HIDALGO : Matthieu LAMARRE, 06 65 24 78 99